

## IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2023

### AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2024

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis  
sur impots.gouv.fr  
Pour vos démarches,  
pas besoin d'original :  
il suffit de fournir une  
photocopie, vérifiable sur  
impots.gouv.fr/verifavis



2D-DOC

DIALLO AMADOU YAYA  
HOTEL ST ETIENNE  
2 RUE DE L ACADEMIE  
14000 CAEN

#### Vos références

Numéro fiscal (C) : 3062467985017

Référence du document : 24 B7 5590722 12  
Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

HOTEL ST ETIENNE  
2 RUE DE L ACADEMIE  
14000 CAEN

Numéro FIP 140 17 77 6013718789 3

Numéro d'ordre : 1

Date d'établissement : 18/04/2024

#### Somme qu'il vous reste à payer

0,00 €

You n'avez rien à payer au titre des revenus de 2023.

#### Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier sur  
[impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique  
« Contact et RDV »)

\* (service gratuit + coût de l'appel)

**Revenu fiscal de référence :** 11 543  
**Nombre de parts :** 1.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

*Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](#) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

*Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

*Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.*

*Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2024

Détail des revenus	Déclar. 1	Total
Salaires.....	10733	
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....	0	
Prime de partage de la valeur non exonérée.....	0	
Total des salaires et assimilés <sup>2</sup> .....	10733	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 1073	
Salaires, pensions, rentes nets.....	9660	9660
<b>Revenu brut global.....</b>		<b>9660</b>
<b>Revenu imposable.....</b>		<b>9660</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>		0
Montant net de votre imposition.....		0
<hr/>		
<b>IMPOT NET</b>		
Total de l'impôt sur le revenu net.....		0
<hr/>		
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :</b>		
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>		
Impôt sur le revenu 2023 dû <sup>53</sup> :		0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.		
<hr/>		
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>		
<b>Revenu fiscal de référence<sup>25</sup> .....</b>		11543
<b>Revenus exonérés</b>		
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Déclarés	1783
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Nets	1605
Prime de partage de la valeur.....	Déclarée	309
Prime de partage de la valeur.....	Nette	278
<hr/>		
<b>PLAFOND EPARGNE RETRAITE</b>		
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :		
Plafond total de 2022.....	Déclar. 1	
		16394
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....		4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114	
<hr/>		
<b>LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE</b>		

		RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE					
SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUÉILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS

C

## AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2024

---

>>> Suite de votre avis

Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2023.....	+ 4399
Plafond pour les cotisations versées en 2024.....	= 16741



santé  
famille  
retraite  
services

cerfa  
16020\*06

CADRE RÉSERVÉ

## DÉCLARATION DE RESSOURCES - ANNÉE 2023 POUR LA DÉTERMINATION DES DROITS À L'AIDE AU LOGEMENT

(Livre VIII du Code de la Construction et de l'Habitation)

**PLUS FACILE, PLUS RAPIDE, PLUS SÉCURISÉ SUR LE SITE INTERNET**  
**[www.caf.fr](http://www.caf.fr), [www.msa.fr](http://www.msa.fr) (\*)**

À défaut, veuillez nous renvoyer cette déclaration complétée et signée.

(\*) ou sur [www.cps-stbarth.fr](http://www.cps-stbarth.fr) pour les ressortissants de Saint-Barthélemy

Madame, Monsieur,

Pour calculer votre aide au logement, votre Caf ou MSA a besoin de connaître vos ressources annuelles de 2023 sur certaines catégories de ressources que vous trouverez dans ce document.

Nous vous demandons de **remplir cette déclaration au verso en vous aidant de la notice jointe** et de votre avis d'imposition et votre déclaration pré-remplie portant sur les revenus de 2023 pour reporter les bons montants dans les rubriques dédiées et de nous la retourner le plus rapidement possible, datée et signée.

Nous vous rappelons que vous êtes tenu(e) de déclarer à votre caisse, dans les plus brefs délais, tout changement intervenu dans votre situation (familiale, professionnelle, lieu de résidence).

**Votre Caf/MSA**

S7162e

Emplacement réservé

Date demande : 21 août 2025 AMADOU DIALLO  
CY3 rtati941 MAT 8269678 N -  
PAGE 1/4 IDX X 3201703 Q 941 -



\*82696783201723353353\*

# AIDE AU LOGEMENT - DÉCLARATION DE RESSOURCES - ANNÉE 2023

VOUS DEVEZ RENSEIGNER LES MONTANTS NETS IMPOSABLES DE CHAQUE RUBRIQUE

Personnes dont les ressources sont à déclarer	Vous	Votre conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e)	Enfants ou autres personnes vivant au foyer	
Nom	Diallo .....	.....	.....	.....
Prénom	Amadou yaya .....	.....	.....	.....
Date de naissance	02/09/2001 .....	.....	.....	.....
<b>1. Revenus professionnels des non-salariés</b>				
<b>Bénéfices agricoles (BA)</b>				
- Bénéfices réels	_____€	_____€	_____€	_____€
- Déficit (uniquement 2023)	_____€	_____€	_____€	_____€
- Micro BA	_____€	_____€	_____€	_____€
<b>Bénéfices industriels et commerciaux (BIC)/non commerciaux (BNC)</b>				
- Bénéfices réels	_____€	_____€	_____€	_____€
- Déficit (uniquement 2023)	_____€	_____€	_____€	_____€
- Bénéfices micro-entreprises ou micro-entrepreneurs	_____€	_____€	_____€	_____€
<b>2. Revenus d'activité non-salariés, non professionnels</b>				
- Bénéfices réels	_____€	_____€	_____€	_____€
- Déficit (uniquement 2023)	_____€	_____€	_____€	_____€
- Régime micro	_____€	_____€	_____€	_____€
<b>3. Déficits fonciers (2023 uniquement)</b>	_____€	_____€	_____€	_____€
<b>4. Autres revenus salariaux</b>				
- Gains et levées d'option	1 1 5 4 3 €	_____€	_____€	_____€
- Indemnité de préjudice moral pour la fraction supérieure à 1 million d'euros	_____€	_____€	_____€	_____€
<b>5. Rentes viagères à titre onéreux</b>	_____€	_____€	_____€	_____€
<b>6. Revenus fonciers, micro-fonciers</b>	_____€	_____€	_____€	_____€
<b>7. Revenus des valeurs et capitaux mobiliers</b>	_____€	_____€	_____€	_____€
<b>8. Plus values et gains divers</b>	_____€	_____€	_____€	_____€
<b>9. Charges déductibles</b>				
- Csg déductible sur les revenus du patrimoine	_____€	_____€	_____€	_____€
- Épargne retraite (Perp, Prefon...)	_____€	_____€	_____€	_____€
- Cotisations volontaires de Sécurité sociale	_____€	_____€	_____€	_____€
<b>10. Aucune de ces ressources (cochez la case)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Emplacement réservé

Date demande : 21 août 2025 AMADOU DIALLO  
 CY3 rtati9411 MAT 8269678 N -  
 PAGE 2/4 IDX X 3201703 Q 941 -



\*82696783201723353353\*

# AIDE AU LOGEMENT - DÉCLARATION DE RESSOURCES ANNÉE 2023

## → Déclaration sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts. Je m'engage à signaler immédiatement à ma Caf/MSA tout changement dans ma situation familiale ou professionnelle qui les modifierait. Je prends connaissance que cette déclaration peut faire l'objet d'un contrôle des organismes chargés du service des prestations, auprès de France Travail, du service des impôts et de l'Agence de services et de paiement (ASP) ; qu'à la demande de la Caf/MSA, je devrai justifier de ma situation notamment mon activité et de celle de tout enfant ou autre personne vivant au foyer.

À Champigny sur marne Le 25 08 2025

*La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-9 du Code de la Sécurité Sociale - L. 851-2 du Code de la Construction et de l'Habitation). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude, de fausse déclaration, de manquement aux obligations déclaratives, d'inexactitude ou de caractère incomplet des informations recueillies (Article L.583-3 du Code de la Sécurité Sociale - Article L.852-1 du Code de la Construction et de l'Habitation - sans préjudice des sanctions pénales encourues).*

Signature de l'allocataire ou de son représentant



Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées soit par la Caisse Nationale des Allocations Familiales – 32 avenue de la Sibelle 75685 Paris Cedex 14, soit par la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole - 19, rue de Paris 93000 Bobigny, chacune ayant désigné un Délégué à la Protection des Données. Au titre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), et de la Loi Informatique et Libertés (LIL) modifiée vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre caisse Caf/MSA de rattachement par courrier postal signé accompagné d'une pièce d'identité signée.

Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil.

Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Famille ou jusqu'à l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux ou encore au titre des obligations qui pèsent sur le directeur comptable et financier de la Cnaf / CCMSA. Toute décision administrative individuelle automatisée ou profilage est effectuée dans le respect de l'article L.311-3-1 et du chapitre 1<sup>er</sup> du titre 1<sup>er</sup> du livre IV du code des relations entre le public et l'administration. Ultérieurement, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation de politiques publiques, de lutte contre le non recours au droit, de statistiques, recherches et études.

## Emplacement réservé

Date demande : 21 août 2025 AMADOU DIALLO  
CY3 rtati941 MAT 8269678 N -  
PAGE 3/4 IDX X 3201703 Q 941 -



\*8269678320170000000\*

## COMMENT REMPLIR VOTRE DÉCLARATION

Vous devez déclarer, sans les centimes et dans les rubriques correspondantes :

- tous vos **revenus nets imposables** perçus en 2023 en France,
  - les revenus perçus en 2023 hors de France, même s'ils ne sont pas imposables en France, pour chaque membre de votre foyer.
- Si vous n'avez pas de ressource, cochez la case «Aucune de ces ressources».

### → Personnes au foyer

**Indiquez** vos noms, prénoms, date de naissance, et le montant de vos ressources dans la colonne «Vous».

**Si vous vivez en couple**, complétez la colonne pour votre conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e).

**Complétez** les colonnes pour vos enfants ou les autres personnes vivant actuellement chez vous.

### 1. Revenus professionnels des non-salariés (exploitant agricole, artisan, commerçant, travailleur indépendant, etc.)

- **Bénéfices industriels ou commerciaux (BIC), bénéfices non commerciaux (BNC), bénéfices agricoles (BA).**

**Si vous êtes imposé(e) au régime du réel, vous devez déclarer le montant du bénéfice imposable.**

Si déficit, déclarez uniquement le déficit de l'année 2023 et pas ceux des années antérieures.

**Si vous êtes imposé(e) au régime du micro-BA** : inscrivez le montant du micro-BA calculé par l'administration fiscale (en vous aidant de votre avis d'imposition ou avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu [ASDIR]) que vous trouverez sur le site des impôts dans votre espace personnel.

**Si vous êtes micro-entrepreneur ou imposé(e) au régime de la micro entreprise (micro BIC ou micro BNC)** : inscrivez votre bénéfice après abattements fiscaux forfaitaires.

### 2. Revenus non salariés non professionnels

**Inscrivez** vos bénéfices selon le régime correspondant (BIC, BNC non professionnels, loueurs de meublés non professionnels). Si déficit, déclarez uniquement le déficit de l'année 2023 et pas ceux des années antérieures.

### 3. Déficit foncier

**Déclarez** tout déficit foncier de l'année 2023.

**Ne déclarez pas** les déficits des années antérieures.

### 4. Autres revenus salariaux

Sont inclus dans cette rubrique :

- les gains et levées d'option;
- les indemnités de préjudice moral pour la fraction excédant un million d'euros.

### 5. Rentes viagères à titre onéreux

**Déclarez** les sommes en vous aidant de votre avis d'imposition ou avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ASDIR) que vous trouverez sur le site des impôts dans votre espace personnel.

**Ne déclarez pas** les rentes viagères constituées en faveur d'une personne handicapée de votre foyer.

### 6. Revenus fonciers, micro fonciers

**Déclarez** les montants après abattements fiscaux sans déduire les crédits d'impôts, les déficits et pertes des années antérieures.

### 7. Revenus des valeurs et capitaux mobiliers

**Déclarez** les revenus des capitaux et des valeurs mobilières (actions, obligations ...) après abattements fiscaux sans déduire les crédits d'impôts, les déficits et pertes des années antérieures dont ceux soumis à prélèvement libératoire.

### 8. Plus-values et gains divers

**Déclarez** les plus-values et gains divers taxés à un taux forfaitaire, y compris les plus-values de cession des professions non-salariés (après abattement fiscal sans déduire les crédits d'impôts, les déficits et pertes des années antérieures).

### 9. Charges déductibles

**Déclarez**:

- CSG déductible sur les revenus du patrimoine;
- les cotisations volontaires et celles versées au titre de l'épargne retraite (PERP, Prefon...) retenues fiscalement.

### 10. Aucune de ces ressources

**Cochez** la case prévue à cet effet.

### → Situations particulières pouvant vous faire bénéficier d'un abattement :

**Joignez les justificatifs**

- **Si vous ou un membre de votre foyer êtes titulaire :**

- d'une carte d'invalidité avec un taux d'incapacité au moins égal à 80% ou une carte mobilité inclusion mention «invalidité» (CMI-invalidité);
- d'une pension d'invalidité militaire, d'un taux d'au moins 40%;
- d'une rente pour accident du travail d'un taux de 40% ou au dessus.

- **Si vous avez eu une double résidence pour obligation professionnelle.**

Emplacement réservé à la Caf

Date demande : 21 août 2025 AMADOU DIALLO  
CY3 rtati941 MAT 8269678 N -  
PAGE 4/4 IDX X 3201703 Q 941 -



\*82696783201723353353\*